

PUBLICATIONS BELGES

Jean Barrea, *Théories des relations internationales. De l'« idéalisme » à la « grande stratégie »*, Erasme, Louvain-La-Neuve, 2002 (4^e édition entièrement remaniée), 325 p.

La théorie des relations internationales est à cette « discipline » ce que la métaphysique est à la philosophie : elle en constitue le cœur conceptuel, qui essaie de rayonner sur tous les domaines connexes aux relations internationales en tant que sphère spécifique d'investigation scientifique, n'en déplaise aux sceptiques. En se proposant d'en tracer les contours, les enjeux et les grandes lignes d'évolution contemporaines, Jean Barré livre au lecteur curieux et instruit un texte dense, riche et actuel, qui constitue une grille analytique pour les « internationalistes » avides de schèmes d'intelligibilité. Et, comme à l'accoutumée, l'auteur a su réunir et synthétiser une gamme de travaux portant sur la théorie des relations internationales, brassant ainsi un savoir en continuel débat et partant, en constant renouveau. Cet ouvrage, qui est en réalité la quatrième édition du genre, se fixe pour ambition de repenser radicalement les trois précédentes en situant le domaine de la théorie des relations internationales ou plutôt de la politique internationale sur un axe imaginaire « idéalisme »-« grande stratégie » qui renvoie à la sécurité comme point nodal de l'ouvrage (p. 5). Le projet est mené en trois parties, regroupant, en fin de compte et au total, une dizaine de chapitres allègrement agencés.

La première partie, intitulée « La prise de décision en politique étrangère », s'attelle à exposer les forces internes (individuelle, gouvernementale, bureaucratique, sociétale) et externes (système), les motifs et les causes à l'œuvre au sein du processus décisionnel. La prise de décision se révèle comme un processus à la fois déterministe et volontariste, que ce soit dans un cadre réaliste ou idéaliste, façonné, d'une part, par le contenu de l'intérêt national et, d'autre part, par la quête de la valeur, et soumis, du reste, à une série de dilemmes (beurre ou bien canon, valeur ou bien justice, *etc.*) dont l'issue délibératoire conditionne, en dernière instance, le déploiement praxéologique transi à son tour par le prisme des attitudes, les images et les représentations de soi et des autres (pp. 65 et 81).

Dans la deuxième partie, consacrée, elle, aux « Relations internationales », Barré examine avec méthode et succès deux pratiques formées conceptuellement : la puissance et la coopération internationale entre acteurs évoluant au sein d'un système anarchique, c'est-à-dire non régulé par une autorité suprême ou un gouvernement mondial, de manière désanalogique à la structure hiérarchisée du domaine national (p. 83). La relation de puissance apparaît asymétrique dans ses effets : un contrôleur fait plier intentionnellement un contrôlé dans un jeu de « *sécurité contre l'autre* » dont le succès dépend de la crédibilité du premier. Cela est le versant matériel de la puissance qui peut aussi être repris dans la version structurelle (centre-périphérie) au niveau de la prise de décision. Le volet psychologique de la puissance jette un regard neuf sur la manière dont le contrôleur peut amener le contrôlé à changer de perception dans un sens qui sert ses intérêts. Si l'usage de cette « *soft power* » semble à la

fois plus pernicieux et à coup sûr plus doux (p. 295), il a un effet identique sur le contrôlé : une modification significative de son comportement. A l'opposé, la relation de coopération, c'est-à-dire des « *ajustements mutuels des politiques de façon que toutes les parties gagnent davantage qu'en l'absence de pareil comportement* » (p. 129) se décline sous la forme générique du « *avec l'autre* » (pp. 85 et 89) et prend, selon l'auteur, quatre formes principales (pp. 129-164) : la négociation, la coopération, le régime et l'intégration politique qui symbolise bien à propos l'« *anarchie mature* » dont parle Barry Buzan (1983, 1991). A la différence des autres formes de coopération qui laissent intacte la structure anarchique du système international, l'intégration politique externe « *dénature l'ordre international 'anarchique' en lui substituant un ordre politique* ». « *L'intégration politique est* », selon Barréa, « *un seuil, un point extrême où les choses changent de nature* », notamment grâce au triple processus de « *socialisation* », politification – création d'un nouveau centre décisionnel – et de politisation – transfert de compétences au centre décisionnel (p. 160).

La dernière partie, « *La fonction de sécurité* », aborde les « *structures de sécurité* » contingentes (équilibre des forces résultant du dilemme de la force et de la sécurité) et institutionnelles (sécurité collective). Ces deux volets sont précédés d'une analyse de la notion de « *force nationale* » composée d'éléments matériels tangibles (géographie, démographie, économie et militaire) et moraux ou intangibles (le caractère national du peuple, le moral de la population, la qualité de la diplomatie et la qualité du gouvernement). La force nationale est tenue pour « *fongible* » par les réalistes, au sens où elle est « *'agrégée' autour de la force militaire et mise au service de tous les intérêts nationaux, de tous les objectifs de la diplomatie* » et conçue comme non fongible par l'école de l'interdépendance économique (p. 183), laquelle défend une « *nouvelle essence* » de la force-attribut caractérisée par une grande hétérogénéité de ses composantes, une diversité d'acteurs impliqués et une prégnance des gains absolus entre protagonistes, qui rompt avec les gains relatifs qui ont marqué l'évolution et les rapports entre acteurs durant la Guerre froide.

Nonobstant la qualité et l'ampleur du travail réalisé par l'auteur dans sa tentative de reformulation, il existe un ensemble de points qui prêtent à la critique. Nous n'en retiendrons ici que les plus saillants : le déni inclusif de la théorie des relations internationales ; les problèmes de terminologie ; le traitement parcimonieux des nouvelles théories de la politique internationale ; la place accordée à la grande stratégie dans une œuvre somme toute post-duopôle.

Le déni inclusif, ce qui est un oxymore délibéré, désigne la volonté de l'auteur d'aborder à la fois la politique étrangère, la politique internationale et la sécurité dans un texte totalisant, tout en suspendant le potentiel singulier de chacune de ces sphères intellectuelles. Si les deux derniers peuvent être analysés au troisième niveau (systémique), la politique étrangère est d'abord un secteur de la politique interne d'un Etat singulier dirigé vers l'extérieur. Les théories de la politique étrangère, même si elles se trouvent souvent entrelacées avec celles du système international, ne peuvent être fusionnées sous le titre générique de « *relations internationales* ». Cela dévoile d'ailleurs une tendance actuelle à critiquer des auteurs sur l'application de leur modèle théorique à un niveau autre que celui pour lequel il était destiné. En d'autres termes, il est malaisé de critiquer Waltz et Wendt au niveau de la politique étrangère, parce que leurs ouvrages sont des ouvrages du troisième niveau d'analyse et non du deuxième. Même si Jean Berréa distingue bien les niveaux, il n'en demeure

pas moins surprenant de retrouver des théories de la décision dans l'ouvrage, alors qu'en réalité, seules les deuxième et troisièmes parties relèvent, *stricto sensu*, des relations internationales.

Par ailleurs, il est parfois déconcertant de voir utilisés par l'auteur les termes « *paradigme* », « *courant* », « *théorie* », « *approche* », etc. (pp. 24-45), comme s'ils étaient aisément interchangeable, alors que tel n'est pas le cas, que ce soit du point de vue de la forme ou du contenu. Dans un tout autre sens, l'auteur privilégie parfois la description, à l'exclusion de l'herméneutique et de l'explication, donnant ainsi l'impression de considérer l'interprétation – l'herméneutique – comme essentiellement contraire à la description, avec le résultat que l'on sait : d'un côté, l'herméneutique (subjective) et, de l'autre, la description (objective). On voit aisément le problème : empruntant à la théorie critique de l'école de Francfort, l'interprétant a toujours déjà partie liée à la description.

La troisième limite du livre concerne le traitement parcimonieux qui y est fait des nouvelles théories des relations internationales : tout se passe comme si, pour l'auteur, la portée des théories réflexives ne méritait pas un traitement plus poussé. Ainsi, Jean Barréa prend le soin de citer la théorie critique, le féminisme et le post-modernisme, mais précise que son effort de synthèse n'inclura que le constructivisme. Par ailleurs, il fait allusion à Mark Neuffeld (1995), mais omet le fait que ce dernier inscrit son analyse dans le troisième débat, réflexif, lequel ne peut se satisfaire d'une réduction au constructivisme, théorie qui voudrait construire une *via media* entre réflexivisme (théories critique, féminisme et postmodernisme) et rationalisme (réalisme et néorélibéralisme). De plus, pour Barréa, le constructivisme, entendez moderniste et wendtien, opère une rupture épistémologique et méthodologique, ce qui peut sembler une conclusion hâtive, dérivée d'une approche moniste du constructivisme, car n'oublions pas que Wendt est d'abord, et de son propre aveu (1992, 1994, 1996, 1999, 2002), rationaliste et réaliste, avant d'être constructiviste dans la trame d'une attachante extension du réalisme structurel de Buzan, Jones et Little (1993), solidement ancré dans *Theories of International Politics* (Waltz, 1979).

Enfin, la place accordée à des thèmes tels que la dissuasion nucléaire et l'équilibre bipolaire est peut-être disproportionnée. Bien sûr, le sous-titre du livre évoque la « grande stratégie », ce qui supposerait, *a posteriori*, que cette dernière est le terminus *ad quem* de la politique militaire, dont le but ultime serait de dresser une fresque de son champ d'activité ; mais la justification n'est pas satisfaisante. Par ailleurs, cette « grande stratégie » est située dans le post-structuralisme, ce qui surprendrait non seulement R. B. J. Walker, mais aussi Richard K. Ashley et David Campbell, des post-structuralistes pour lesquels le dessein stratégique est d'abord celui de la reproduction des structures sociales de domination et de légitimation de la puissance étatique, aspirant à la survie à travers la reconstruction éternelle d'un ennemi externe sur lequel la non-victoire est la condition de possibilité de succès du projet stratégique. Le post-structuralisme se caractérise donc d'abord par la dénaturation normative des rapports de sécurité avant d'être un programme unifié (ce qu'il n'a d'ailleurs pas vraiment l'intention d'être). De plus, le travail d'insertion sociologique (Habermas et Parsons, par exemple) opéré par l'auteur tend à se réduire paradoxalement à un chemin de pensée historiographique : l'internationalisme de la théorie sociale, tel qu'entrepris depuis 1987 (Wendt), approfondi et élargi par Buzan et l'« école de Copenhague » (1998), montre que favoriser le secteur militaire comme le fait Barréa

est devenu inopportun ; les faits démontrent que le militaire, même s'il continue d'occuper une place prépondérante, n'est plus l'unique secteur pertinent d'investigation lorsque l'on se fixe pour tâche majeure de traiter de la « fonction de sécurité ». En d'autres termes, rester au niveau militaire et étatique, pourrait-on arguer, s'apparente à un refus de voir que le système s'est substantiellement transfiguré. A moins que cela ne soit un choix délibéré, ce qui n'est nullement spécifié. A défaut, l'ouvrage, qui se présente comme étant de relations internationales, apparaît, dans les deux dernières parties surtout, comme un texte de politique internationale et peut-être aussi, mais dans une moindre mesure, une caution de la tendance au « realism redux » qui empêche certains théoriciens continentaux de percevoir combien la théorie de la politique internationale a changé. En ce sens, il serait plus avisé d'intituler la troisième partie « la fonction stratégique » car telle que présentée, la sécurité est ravalée à la stratégie, laquelle n'apparaît elle-même que comme un secteur de la première.

Malgré ces quelques défauts, l'ouvrage, brillamment écrit, rigoureux et incisif, reflète un travail de longue haleine, un souci de rendre la politique internationale agréablement intelligible par une construction et un usage mesuré de concepts solidement maîtrisés. Il apparaît surtout comme un précieux legs de l'auteur aux nouvelles générations de théoriciens. La preuve en est qu'il se clôture sur une note quasi éthique (p. 324), dont le socle, inspiré de G. Bachelard, est tour à tour une prise de conscience (« *la compréhension de demain passe par la négation du discours d'aujourd'hui* »), un aveu des limites de l'œuvre (« *ce n'est pas lui (le chercheur contemporain), maintenant, mais d'autres, plus tard, ailleurs, qui seront la négation vivante de ce qu'il pense dans la science la plus exacte* ») et un aveu d'impuissance théorique (« *dans le domaine de la théorie pure, savoir... c'est reconnaître que le vrai est derrière mes propositions, à côté d'elles, mais sans jamais apercevoir par illumination le chemin de la vérité à venir...* »). De cette manière, et paradoxalement, l'ouvrage, qui avait subtilement éludé la réflexivité théorique, fait un retour sur lui, retrouvant par un curieux détour intellectuel ses propres présupposés, reconnaissant ironiquement le nécessaire cheminement réflexif du sujet par rapport à son objet d'étude.

Thierry Braspenning Balzacq (*)

Marie-Thérèse Bitsch (dir.), *Le Couple France-Allemagne et les institutions européennes*, Bruylant, Bruxelles, 2001, 609 p.

Toute analyse des relations franco-allemandes doit tenir compte de l'histoire des deux peuples : le passé conflictuel de ceux-ci détermine des réflexes et des actes politiques de part et d'autre du Rhin. Souvenons-nous qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la plupart des responsables de la politique étrangère française sont obnubilés par l'ancien ennemi qui sommeille en l'autre ; la méfiance à l'égard de l'ennemi héréditaire est totale : les rapports franco-allemands semblent dans l'impasse. Jean Monnet écrit pourtant, dans une note du 3 mai 1950, qu'il faut « *changer le cours des événements* » et que, pour cela, il convient de « *changer l'esprit des hommes* » ; convaincu que des paroles n'y suffisent pas, il plaide pour « *une action immédiate por-*

(*) Chercheur au Centre d'études des crises et conflits internationaux de l'Université catholique de Louvain (Belgique) et au Centre of International Studies de l'Université de Cambridge (Royaume-Uni).

tant sur un point essentiel ». Ainsi naît le projet de Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) (1). Le 9 mai, Robert Schuman justifie cette organisation en ces termes : « *désintoxiquer* » les relations entre la France et l'Allemagne, « *éliminer leur opposition séculaire* », lier les deux pays par une « *communauté d'intérêts* » (2).

Un demi-siècle plus tard, qu'en est-il de ces finalités ? L'éclat avec lequel de Gaulle et Adenauer ont tenu le Traité de l'Elysée sur les fonts baptismaux resurgit quelque peu lorsque le Président français et le Chancelier allemand se portent mutuellement des toasts. Cependant, dans les affaires politiques de la vie quotidienne, ces élans ne sont-ils pas repoussés à l'arrière-plan par un certain esprit de concurrence ? L'évocation émue du passé et les serments réciproques de fidélité ne font-ils pas parfois figure de pure rhétorique au regard d'intérêts largement contradictoires ?

Telles sont sans doute les questions qui viennent spontanément à l'esprit des lecteurs de l'ouvrage *Le Couple France-Allemagne et les institutions européennes*. Cet impressionnant volume, dirigé par Marie-Thérèse Bitsch constitue les actes d'un colloque organisé à Strasbourg pour célébrer le cinquantième anniversaire du discours prononcé par Schuman le 9 mai 1950. Son objectif est ambitieux puisqu'il s'agit de « *démystifier le rôle du couple France-Allemagne* ». La perspective se veut d'emblée pluridisciplinaire : le recueil rassemble les exposés d'historiens, de spécialistes des relations internationales, de politologues, de juristes et d'économistes. Si les vingt-cinq contributions parcourent de manière variée l'ensemble des cinq dernières décennies, la plupart des présentations se réfèrent toutefois à la première moitié de la période. A cet égard, on peut regretter le fait que très peu de commentaires soient consacrés à l'évolution cruciale des dix dernières années.

Le principal mérite de l'ouvrage est de fournir une précieuse source d'informations historiques. L'analyse d'archives récemment ouvertes aux chercheurs permet notamment d'apporter certains éléments neufs sur des problèmes posés au cours des années 1980-1990. L'étude de différentes crises et la mise en lumière d'une diplomatie parfois secrète éclairent par ailleurs les vicissitudes d'une amitié qui, selon les mots de François Mitterrand, « *ne va pas de soi* » (3). Les questions abordées balayent l'ensemble des objets de négociation entre les partenaires français et allemands, depuis l'agriculture jusqu'à la défense, en passant par l'économie et le social. Cet éventail donne une panoplie assez complète des compromis et des décalages, des visions communes et des malentendus qui caractérisent le rapprochement des deux Etats.

L'une des trames implicites de l'ouvrage réside dans la double impulsion qui guide le couple franco-allemand : la nécessité et la volonté. Le caractère pragmatique de l'aventure franco-allemande est décliné sur tous les tons par les auteurs. En 1962, le chancelier Konrad Adenauer souligne lui-même ce caractère : « *c'est l'intérêt seul qui définit la politique étrangère d'un pays, et non l'amour ou la haine, qui peuvent également jouer un rôle. C'est l'intérêt qui est le facteur décisif, et, grâce à Dieu... l'intérêt*

(1) Cf. Jean MONNET, *Mémoires*, Fayard, Paris, 1976.

(2) Cf. Maurice VAISSE, « La réconciliation franco-allemande : le dialogue de Gaulle-Adenauer », *Politique étrangère*, hiver 1993-1994, p. 963.

(3) Discours du 25 novembre 1994, Baden-Baden.

de la France coïncide avec celui de l'Allemagne » (4). La coopération franco-allemande se révèle effectivement « *nécessaire* » au vu des intérêts en présence.

L'ouvrage met tout autant l'accent sur la détermination des différents acteurs : les contraintes internes et internationales ne suffisent pas à expliquer l'élan et les aléas du rapprochement. L'importance d'ententes personnelles et fortes entre responsables officiels n'est plus à démontrer. Maints exposés décrivent l'attitude des personnages historiques qui illustrent combien les deux pays sont « *faits pour se compléter* », selon la formule gaullienne. Plusieurs contributions s'intéressent en outre au rôle des organisations politiques et professionnelles de chaque côté du Rhin. L'analyse des actions menées par les partis, les milieux d'affaires et les syndicats mérite assurément d'être saluée. On peut en revanche s'étonner de la relative absence d'un troisième acteur clef des relations franco-allemandes : les populations. Comment dépeindre la « *mission historique* » développée dans les traités, toasts et autres commémorations officielles, sans tenir compte du sentiment des deux peuples ? Comment parvenir à une véritable réconciliation sans prendre en considération les résistances ou au contraire l'adhésion des deux nations ?

Le souvenir de quelques événements marquants suffit à le rappeler. Songeons par exemple à la polémique provoquée par le Président Valéry Giscard d'Estaing, lorsque celui-ci renonce à commémorer le 8 mai. Sans dire un mot de cette résolution en France, le Président français choisit d'en avertir en premier lieu les chefs d'Etat européens. Le 7 mai 1975, il écrit dans un courrier adressé aux membres du Conseil européen qu'il est temps « *de tourner ensemble nos pensées vers ce qui nous rapproche et ce qui peut nous unir* ». Ce faisant, le Président français surestime le pouvoir de gommer par décret l'interprétation communément acceptée du passé national : la commémoration du 8 mai célèbre la fin d'une guerre que la France aurait gagnée au même titre que les Américains, les Soviétiques ou les Britanniques ; elle occulte implicitement la défaite de 1940. La supprimer remet en cause cette interprétation. Ce geste sert à conforter la coopération franco-allemande, mais ne correspond manifestement pas aux demandes et aux aspirations de la population. Les Français s'interrogent certes sur la réalité des années noires, mais ils ne remettent pas pour autant en question la victoire et le statut de la France à l'issue du conflit. Songeons également à l'émotion suscitée par le défilé des soldats allemands appartenant au corps d'armée européen sur les Champs-Élysées en juillet 1994. Enfin, comment oublier le tollé suscité par les lignes que François Mitterrand consacre au courage des soldats allemands en mai 1995 ?

Au-delà de cette question des interactions entre le niveau officiel et la société civile, force est de constater que l'analyse présentée dans *Le Couple France-Allemagne et les institutions européennes* est avant tout diachronique : cet angle d'approche ne donne pas directement les outils permettant d'approfondir l'étude de la transformation des relations entre anciens belligérants. Il fournit néanmoins une mine d'informations constituant la base à partir de laquelle décortiquer les règles du jeu franco-allemand. Cette tâche semble plus qu'opportune au moment de définir les nouvelles finalités de l'Union européenne. L'insistance avec laquelle est déclarée l'amitié franco-allemande ne masque-t-elle pas en partie les inquiétudes suscitées par les choix futurs de chacun des deux partenaires ? L'émotion de la réconciliation ne s'at-

(4) Discours du 5 septembre 1962, Hotel Petersberg.

ténue-t-elle pas avec le passage des générations ? Quel sera le poids du couple franco-allemand dans une Europe élargie ? Quelle est son influence dans le débat sur les liens euro-atlantiques ? Comme le suggèrent ces quelques questions, la discussion mérite d'être prolongée.

Valérie Rosoux (*)

Rik COOLSAET, *La Politique extérieure de la Belgique. Au cœur de l'Europe, le poids d'une petite puissance*, De Boeck Université, Bruxelles, 2002

Evoquer la politique étrangère de la Belgique – comme celle de toute petite puissance d'ailleurs – peut paraître d'un intérêt limité. Et il est bien vrai que la Belgique n'a jamais eu une influence déterminante sur le système international. Que son action ne puisse prétendre être décisive sur les grands problèmes qui agitent le monde ne signifie cependant pas qu'elle demeure extérieure aux préoccupations internationales du temps, et ce, d'autant moins que toute son histoire et son existence contemporaine sont profondément marquées par l'étranger : placée dès sa naissance, en 1830, au cœur de l'équilibre européen – sa formation même ne pouvant laisser indifférentes les puissances de l'époque –, la Belgique a été, tout au long de son histoire, nourrie par ses relations avec l'étranger, où elle a puisé la substance de son développement économique et social, le fondement même de son existence. Autrement dit, la politique étrangère a toujours été étroitement liée à la promotion de l'intérêt national belge, considéré sous son angle premier d'intérêt vital.

L'ouvrage du professeur Coolsaet (5) repris dans cette rubrique, qui est en fait la traduction partielle d'une publication précédente, parue en langue néerlandaise, en 2000, aux éditions Van Halewijk (*België en zijn buitenlandse politiek. 1830-2000*), comble très heureusement une lacune dans les publications scientifiques belges en fournissant une vue d'ensemble de la politique extérieure belge depuis 1945. On regrettera seulement que le présent ouvrage n'offre pas une traduction complète de la publication néerlandophone : il existe en effet un certain décalage entre les conclusions que fournit la version présente et le contenu de la période couverte par celle-ci (à savoir la période de l'après-Deuxième Guerre mondiale).

Dans ce livre, l'auteur réalise un heureux mariage entre les données matérielles fournies par l'histoire et les outils d'analyse qu'ont mis au point les recherches menées par diverses sciences sociales sur le phénomène politique. Une compréhension large et riche du politique postule cette alliance. Que serait une analyse de politique étrangère détachée du contenu et des nuances que mettent en évidence les recherches des historiens et qui se réfugierait dans la seule construction d'un modèle au sein duquel la réalité du terrain ne serait guère prise en compte ? Une approche multilatérale est la seule qui soit vraiment féconde. Ses exigences ne peuvent évidemment pas

(*) Chargée de recherches au Fonds National de la Recherche Scientifique (FNRS)-Centre d'étude sur les crises et les conflits internationaux de l'Université catholique de Louvain (Belgique) et professeur invité à l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble.

(5) Le professeur Rik Coolsaet enseigne les relations internationales et la politique étrangère belge à l'Université de Gand (Belgique). Avant cette carrière académique, il a été, de 1988 à 1995, chef de cabinet adjoint des ministres de la Défense et des Affaires étrangères de Belgique.

amener les chercheurs à la rejeter au nom d'on ne sait quelle rigueur disciplinaire. Le travail de R. Coolsaet en démontre, au contraire, toute la richesse.

Outre son intérêt méthodologique général, l'ouvrage présente un ensemble de réflexions pertinentes sur le contenu de la politique étrangère belge, notamment, en ce qu'il s'efforce d'en mettre en évidence les « déterminants ». L'auteur en retient quatre; parmi eux, il donne la priorité aux intérêts économiques et commerciaux, considérés par les décideurs comme plus importants que la politique intérieure, l'idéologie et la sécurité. Ce lien entre politique étrangère et économie découle de la nature même de la Belgique : si ces rapports étroits s'établissent certes par le biais de groupes directement intéressés à une unité de vues entre le public et l'intérêt privé, ils rencontreraient en même temps les besoins du développement économique et social de l'ensemble national. L'idée défendue par l'auteur est qu'il y a toujours eu adéquation entre ce développement et l'intérêt national que la politique étrangère a en charge de promouvoir : les grandes orientations choisies, comme le libre-échange dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la récupération de la prospérité engendrée par la colonisation ou encore l'intégration européenne après la Seconde Guerre mondiale, allèrent toutes dans ce but. Si, dans un premier temps, elles servaient principalement et directement les classes dirigeantes, la démocratisation socio-politique de la vie publique étendit le bénéfice des résultats de la croissance à la majorité à travers le contexte favorable qu'elle permit d'instaurer.

Placer ce facteur économique en tête des déterminants de la politique étrangère ne signifie pas que les autres sont sans importance. En réalité, l'ensemble de ces facteurs se retrouve souvent, présent dans telle ou telle situation, en concurrence avec les autres. Il est évident, par exemple, qu'à maintes reprises, la recherche de la sécurité (et des moyens pour l'assurer) a accompagné ou a contrecarré la défense et la promotion des intérêts économiques ou encore que les préoccupations d'ordre intérieur, certaines à tout le moins, n'ont pas été absentes de la mise au point des orientations extérieures. Sur ce dernier point, on remarquera d'ailleurs combien diverses actions de politique étrangère ont impliqué une instrumentalisation de motifs de politique intérieure. Sans évoquer les références classiques (celles de l'unionisme des premières années de l'indépendance ou du clivage linguistique que l'on retrouve présent à maintes reprises), d'autres sont particulièrement bien mises en évidence par le professeur Coolsaet, comme le souci dynastique que traduisit particulièrement bien l'entreprise coloniale ou les clivages internes dont l'accord militaire franco-belge de 1920 fut notamment le reflet.

Fruit d'un très long travail et d'une réflexion permanente, l'ouvrage de R. Coolsaet offre donc, au-delà d'une présentation de la politique étrangère belge, une série de pistes particulièrement stimulantes pour l'analyse. Et ce n'est pas le moindre de ses apports : l'inscription de la politique étrangère dans le temps fait en sorte que cette durée, cette densité, les continuités et discontinuités qui la marquent fournissent un matériau dont la richesse ne peut que contribuer à alimenter la recherche dans les milieux académiques, scientifiques, d'une part, et à nourrir l'action des praticiens de la diplomatie, d'autre part.

Bref, un ouvrage particulièrement bienvenu, à la fois référence et ouverture à d'autres recherches.

Claude Roosens (*)

PUBLICATIONS CANADIENNES

PAR

JEAN-FRANÇOIS RIOUX (*) (**)

MENACES SÉCURITAIRES

En 2002, la littérature canadienne de Relations internationales s'est tout naturellement orientée vers les questions de paix et de sécurité, en raison des attaques du 11 septembre 2001. La question du terrorisme et des nouvelles menaces à la sécurité a été abordée par Charles-Philippe David et ses collaborateurs, dans *Repenser la sécurité : nouvelles menaces et nouvelles politiques* (Fides, Montréal, 2002, 318 p.). Les auteurs y traitent de multiples sujets, dont le terrorisme, les armes de destruction massive, le bouclier spatial américain, la révolution dans les affaires militaires, l'évolution de la politique étrangère américaine, la sécurité économique, le crime international, etc. Les questions propres à la situation nord-américaine y reçoivent beaucoup d'attention, comme la sanctuarisation du territoire américain, l'intégration militaire nord-américaine et la défense du Canada. Toutefois, le livre n'intéressera pas que les Canadiens, car la vision du professeur David embrasse la sécurité mondiale dans son ensemble. L'ouvrage, qui s'adresse autant aux spécialistes qu'au public instruit, constitue probablement, pour l'instant, la meilleure somme en langue française sur ces problèmes contemporains.

Le professeur Albert Legault vient de publier *La Lutte antiterroriste ou la tentation démocratique autoritaire* (Presses de l'Université Laval, Québec, 2002), où il cherche à évaluer si l'après-11 septembre résultera en plus d'autoritarisme dans le système international, sous la gouverne hégémonique des États-Unis. Pour Washington, l'imposition des normes américaines dans le système international a pour but d'instaurer plus d'ordre et de progrès, – et c'est pourquoi plusieurs analystes ont tort de négliger l'aspect idéaliste de la politique étrangère américaine – mais pourrait aussi résulter en une réaction virulente contre l'Occident qui pourrait générer des contrecoups très négatifs.

La menace terroriste a fait l'objet d'articles dans plusieurs numéros de la revue *Policy Options/Options politiques*, publication qui s'attache surtout aux politiques internes du Canada. Dans le numéro de novembre 2001, plusieurs intellectuels bien connus au Canada tels l'historien Desmond Morton, la politologue Janice Gross Stein et l'économiste John Helliwell s'expriment sur les réponses à apporter à ces agressions terroristes. Dans ce domaine, les relations américano-canadiennes sont cru-

(*) Professeur à l'Université catholique de Louvain (Belgique).

(*) Université Saint-Paul (Ottawa, Canada).

(**) L'auteur tient à remercier Mme Karine Prémont, doctorante à l'Université du Québec (Montréal, Canada), pour son aide à la recherche pour la réalisation de cet article.